

## 1.8 Nombre annuel de cas de violence domestique ayant mené à une mesure (avertissements simples, obligations de soin etc.)

---

### SOMMAIRE

---

Description.....	1
Statistiques et processus .....	1
Diffusion .....	3
Commentaires .....	3

### Description

### Résumé

L'indicateur « Nombre annuel de cas de violence domestique ayant mené à une mesure (avertissements simples, obligations de soin etc.) » englobe les cas de violence domestique traités par le Parquet et pour lesquels le Parquet n'a pas autorisé l'expulsion, mais a pris autres mesures, telles que avertissements simples, obligations de soin etc.

### Statistiques et processus

### Présentation statistique

### Population statistique

Le nombre de cas de violence domestique ayant mené à une mesure (avertissements simples, obligations de soin etc.) par le Parquet.

---

### Zone géographique de référence

---

Luxembourg

---

### Couverture temporelle

---

À partir de 2020

### Unité de mesure

---

En nombre absolu

### Période de référence

---

Année

### Traitement statistique

---

### Source de données

---

L'indicateur « Nombre annuel de cas de violence domestique ayant mené à une mesure (avertissements simples, obligations de soin etc.) » est calculé à partir des données auto-déclarées dans le questionnaire par le Parquet.

---

### Organisations concernées

---

Parquet du tribunal d'arrondissement du Luxembourg et Diekirch

---

### Fréquence de collecte de données

---

Annuelle

---

### Collecte de données

---

L'indicateur « Nombre annuel de cas de violence domestique ayant mené à une mesure (avertissements simples, obligations de soin etc.) » est calculé à partir des données auto-déclarées dans le questionnaire par le Parquet.

Le questionnaire est envoyé au Parquet chaque année demandant de remplir les données de l'année précédente, ainsi que de réviser les données déclarées en cas d'incohérence.

---

## Politiques de révision

---

Les données peuvent être mises à jour en raison de la révision annuelle effectuée par le fournisseur des données, ou en cas d'erreurs commises lors de la procédure d'estimation.

## Accessibilité à la documentation et définitions

---

[La loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique.](#)

## Diffusion

---

### Fréquence de diffusion

---

Annuelle

---

### Mise à jour des métadonnées

---

Dernière mise à jour des métadonnées

30/06/2022

---

## Contact

---

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un message électronique au MEGA, Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, en complétant le formulaire accessible via le lien [Contact — Égalité entre les femmes et les hommes - Luxembourg \(public.lu\)](#) ou à [info@mega.public.lu](mailto:info@mega.public.lu).

## Commentaires

---